

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 713-1, L. 713-3, R. 719-51 à R. 719-112,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 désignant Monsieur Lamri ADOUI en qualité de Président de l'Université de Caen Normandie à compter du 1er décembre 2020,

DECIDE

Article 1^{er} - Champ de la délégation :

Délégation de signature est donnée à **Stéphane LEMAÎTRE, animateur du plateau technique « Installations de Mise en Œuvre et de Gestion des Radioéléments » (IMOGERE) et Conseiller en radioprotection auprès du Président de l'Université**, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions et documents suivants :

1.1 En matière financière :

La délégation de signature en matière financière porte sur les actes à caractère financier suivants :

- Pour les dépenses :
 - **les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 4 000 € HT** après vérification de la disponibilité des crédits (émission de bons de commande), dans le respect des règles juridiques applicables et notamment celles des marchés publics ;
 - les attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison.
- Pour les recettes :
 - Les actes relatifs à la répartition des droits propres du service (recettes propres) ainsi qu'à la mise en recouvrement des produits, qui se traduisent par l'émission d'un ordre de recette.

La présente délégation de signature en matière financière est exclusivement donnée dans les périmètres suivants :

- Le plateau technique IMOGERE ;
- La radioprotection et les missions qui y sont liées ;
- La gestion du Réseau Régional Grand-Ouest des personnes compétentes en radioprotection et acteurs de la radioprotection.

1.2 En qualité de conseiller en radioprotection :

La délégation de signature en qualité de conseiller en radioprotection porte sur tous les actes, décisions et documents liés à cette qualité.

1.3 En superviseur du conseiller sécurité pour le transport des matières radioactives :

La délégation de signature en superviseur du conseiller sécurité pour le transport des matières radioactives porte sur tous les actes, décisions et documents liés à cette mission.

Article 2 - Absence ou empêchement :

En cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane LEMAÎTRE, délégation est donnée à Monsieur Etienne LIENARD, professeur à l'Université de Caen et Personne compétente en radioprotection, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Caen Normandie, tous les actes, décisions et documents en matière financière, dans les mêmes termes que ceux visés au paragraphe 1.1 de l'article 1^{er} pour ce qui concerne les volets radioprotection et Réseau Grand-Ouest.

Article 3 - Mentions obligatoires :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 4 - Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2023 et prendront fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

Article 5 - Publicité :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage permanent sur le site internet de l'Université et dans les locaux de la composante dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, ainsi que dans les services centraux à la diligence de Madame la Directrice Générale des Services chargée de son exécution ; cette dernière transmettra également le présent arrêté à Madame la Rectrice, Chancelière des universités.

Article 6 - Exécution :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 1^{er} septembre 2023
Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Dépôt de signatures

Les soussignés déclarent n'utiliser dans le cadre de la délégation ci-dessus accordée que :

- Le modèle de signature apposé ci-dessous ;
- L'outil de gestion SIFAC comme support des commandes effectuées